

DOSSIER N° 8002

A DETACHER

et à RETOURNER au SERVICE DEPARTEMENTAL de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE - Impasse de la Palestine à QUIMPER -

M.

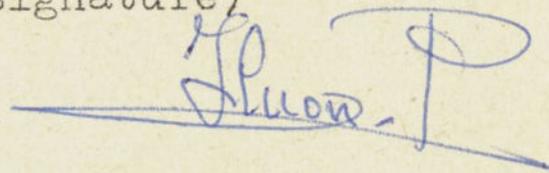
demeurant à

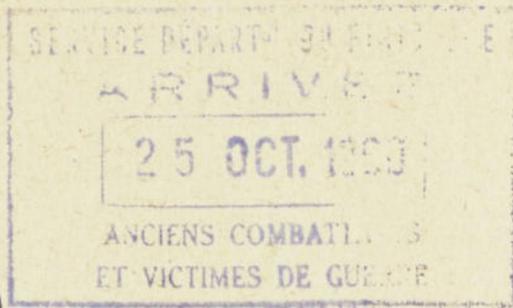
déclare avoir reçu la carte N° 3462 (duplication)

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Concarneau le 21-10 1950

(signature)





MODELE N° 1

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19 03452

CARTE DE COMBATTANT
VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental

livrée à

Rallon

Monsieur

Prénom

Gierre

Domicile

8 Rue Courbet, Relecq. Ker...

18 octobre 1923 à Benezec-Lang...

le 22 octobre 1953

Titulaire

Le Préfet,
Président de l'office départemental



J. 002574

OBSERVATIONS.

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature du titulaire.

Elle permet, notamment, de recourir à l'aide de l'Office national.

En cas de détérioration de nature à rendre difficile la vérification de l'identité, le titulaire a intérêt à demander le remplacement de sa carte à l'office départemental qui l'a établie. Tout abus ou toute fraude constatée dans l'utilisation de cette carte exposera son auteur aux poursuites de droit commun.

MÉDAILLE DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

Le titulaire de la présente carte est autorisé, conformément aux dispositions du décret du 21 mars 1950, article 13, à porter les insignes de la Médaille du Combattant Volontaire de la Résistance.

Cette carte constate l'appartenance de son titulaire pendant une durée d'au moins quatre-vingt-dix jours à la Résistance.

Mr Huay Piane

Cite de ~~Ker-Rose~~

Kerose - Concarneau

Delivered by
F. J. O. J. O.
1960

-PREFECTURE DU FINISTERE-

OFFICE DEPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE QUIMPER, le

Tél. 12.94

Bureau : S.V.R.

Réf. à rappeler :

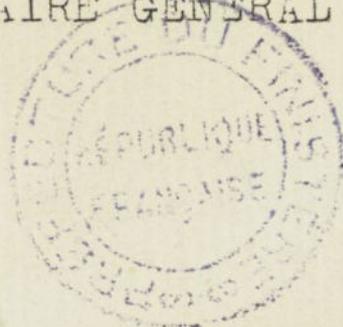
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire re-
tour, ci-inclus, de votre dossier de demande
de la Carte de Combattant Volontaire de la
Résistance, en vous priant de vouloir bien le
compléter par les pièces suivantes :

Ce dossier ainsi complété devra
m'être retourné dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur, l'ex-
pression de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.,



8002

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la Palestine, à QUIMPER.

M^r *Yluon Pierre*
demeurant à *Relecq-kerhuon - 8 Rue Cassin*
déclare avoir reçu la carte n° *003262*
de Combattant Volontaire de la Résistance
qui lui a été attribuée en application de la Loi n° 49-418 du
25 Mars 1949.

A *Kerhuon* le *23.10* 1953.

(signature)

Yluon

NOV 1953

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 19 OCT 1953)

Dossier n° 8002

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la Résistance présentée par :

M. HUON Pierre

né le 15.10.1923 à Beuzec, Conq
demeurant 8 rue Courbech. Le Relecq. Kerkhuon.

-:-

Le postulant est titulaire de la Carte d'Intervi Résistant.
délivrée le 11.6.1953. n° 1254.03869
à droit de plan. à la carte de CVR
(A. 1°)

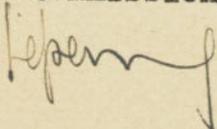
LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE

FAVORABLE

QUIMPER, le 19 OCT 1953

signature d'un membre
de la Commission,



signature du
Secrétaire de la Commission,



18492
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1.204.038.69

16 SEPT 1953

CARTE D'INTERNE RÉSISTANT

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE : JEUN Pierre

NÉ le 15 Octobre 1923 à Beuzec Conq Finistère

DOMICILE : 8 Rue Combet Le Relecq Kerhuon Finistère

INTERNE du 28 Septembre 1942 au 17 Août 1944

Carte établie le 11 Juin 1953

le TITULAIRE

Jeun

Le Directeur du contentieux
de l'état civil et des recherches

P.O. le chef du bureau des déportés

Pour copie conforme,
à Le Relecq. Kerhuon. le 22 septembre 1953.



J. Dénit

8002

Monsieur le Directeur

Je sollicite de votre bienveillance, la carte de combattant volontaire de la résistance et la carte du combattant. Jout nous avons le droit. possédant déjà la carte de déporté-interné.

En attendant votre accueil favorable veuillez accepter monsieur le Directeur mes salutations distinguées

le 15-10-1923 à Beuzec Cap

e.v.R
8002

Léon Pierre
8 Rue Courbet Le Relecq Kerhuon Trinitaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

8002
N° 1.204.03869

CARTE D'INTERNE RÉSISTANT

DELIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE : HUON Pierre

NÉ le 15 Octobre 1923 à Beuzec-Cong FINISTÈRE

DOMICILE : 8 Rue Courbet le Relecq Kerhuon Finistère

INTERNE du 28 Septembre 1942 au 17 Août 1944

Carte établie le 11 Juin 1963

Le Directeur du contentieux

de l'état civil et des recherches

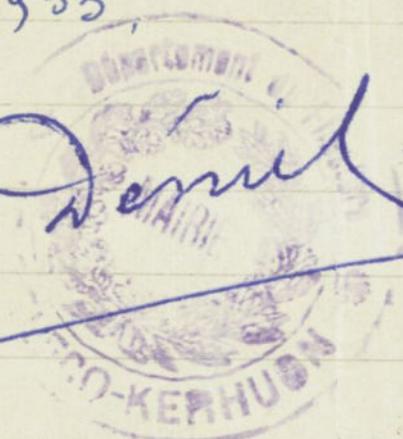
P. le chef du bureau des déportés

le TITULAIRE

J. Huon

pour copie conforme,
à Le Relecq-Kerhuon, le
21 septembre 1953,

J. Demu



19850

CVR 8002

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946.)

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

6 OCT 1953

Office départemental de

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : HUON
PRÉNOMS (2) : Pierre
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : 15 Octobre 1923 Beuzec-Cong Finistère
Situation de famille : marié
Profession : mari de commerce
Nationalité : Française
Adresse actuelle (4) : 8 Rue Courbet Le Relecq-Kerhuon Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
Interné du 28 septembre 1942 au 17 Août 1944

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
engagé au mois de Novembre 1944 - et démobilisé le 25 / 12 / 45

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Département
du
Finistère
Arrondissement
de Quimper

- COMMUNE de CONCARNEAU -
=====

BULLETIN de NAISSANCE
=====

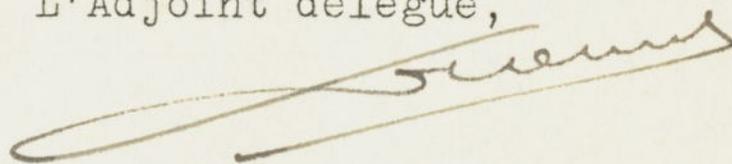
ANNEXE
BEUZEC-CONQ

Le quinze octobre mil neuf cent vingt-trois
est né à ^{Beuzec-Consq} CONCARNEAU, Pierre

Fils de Joseph Louis Marie Huon,
et de Augustine Anna Josephine Nicolas, son épouse

Mention marginale: Marie au Relieg Kerhuon le 25 juillet
1947 avec Catherine Marie Pochic.

A CONCARNEAU, le 3 octobre 1983.
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,





I. R

2002

titulaire de la carte

I. R. n° 120403869

du 11-6-1953

fait retour ~~par~~ des copies pour certification 18-9-53

PREFECTURE du MINISTERE

2 OCT. 1953

3
4457

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

7 OCT 1953

QUIMPER, le 30 SEPT 1953

Monsieur le Maire de

Concarneau

Carte du Combattant
Guerre 1939-1945

CNR - 8002

Afin de me permettre de compléter le dossier de demande de carte de Combattant (guerre 1939-1945) de l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me retourner la présente note, accompagnée d'un bulletin de naissance de M.

Huon Pierre né le 15 octobre 1923 à Benzeec-Conn

Référence
à rappeler

Le Délégué départemental du Ministre,
Secrétaire Général de
l'Office départemental,

C. FLOCH

3 | E.C.
944 | 588

Département
du
Finistère
Arrondissement
de Quimper

— COMMUNE de CONCARNEAU —
=====

BULLETIN de NAISSANCE
=====

ANNEXE
BEUZEC-CONQ

Le *quinze Octobre Mil neuf cent vingt-trois* —

est né à ~~CONCARNEAU~~, *Beuzec-Conq* : *Pierre*

Fils de *Joseph Louis Marie HUON* —

et de *Augustine Anna Joséphine Nicolas, son épouse*

Mention marginale: *marié au Belecq-Kerhuon (Finistère) le*
25 juillet 1947 avec Catherine Marie Pochic —

A CONCARNEAU, le *6 Octobre 1953*

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

